

ASSOCIATION OING-SERVICE

Maison des Associations

1, place des Orphelins, F - 67000 STRASBOURG

Inscrite au registre des associations

Tribunal judiciaire de Strasbourg Vol 72, Fol 105

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 14 octobre 2020, de 12h00 à 13h00, en visio-conférence

adopté par l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2021

L'invitation adressée aux OING membres en date du 28 septembre 2020 avec l'ordre du jour les invitait à s'enregistrer par retour de mail.

30 OING se sont inscrites pour cette AG dont **29 membres avec droit de vote, 2 OING ayant donné une procuration.**

La Présidente Annelise OESCHGER, après avoir remercié les participant.e.s d'être présent.e.s à cette visio-conférence, a annoncé ce qui suit, tenant compte des circonstances exceptionnelles dûes aux mesures prises dans le cadre de la pandémie du covid-19 :

„Du fait des mesures sanitaires nous sommes obligés de tenir notre AG en visio-conférence. Nous utilisons l'outil BlueJeans, mis à disposition par OING-Service.

Comme l'année passée à Strasbourg nous tenons l'AG sans interprétation simultanée – notre petite Association n'ayant pas de fonds pour une telle interprétation. Comme vous avez pu voir, les principaux documents – ceux soumis au vote – se trouvent sur le site web d'OING-Service, en français et en anglais . De plus, les liens vers ces documents seront successivement annoncés dans le chat à droite de votre écran. Les contributions orales seront résumées au fur et à mesure dans l'autre langue.

Nous tenons cette AG – d'une association française - par visio-conférence en accord avec la réglementation française en vigueur en lien avec la pandémie du Covid-19 (Ordonnance N° 2020-321 du 25 mars 2020 – en vigueur jusqu'au 30 novembre 2020).

Le Bureau a décidé à l'unanimité que toutes les décisions de l'AG du 14 octobre 2020 pourront être prises pendant une réunion uniquement en visio-conférence et par les moyens disponibles dans ce cadre pour les votes.

Je remercie cordialement vos OING, à travers vous, d'avoir réglé leur cotisation pour cette année et/ou pour 2019.,,

- 1) **L'ordre du jour et la nomination de Léon Dujardin comme rapporteur** est adopté à l'unanimité.
- 2) **Le compte-rendu de l'Assemblée générale du 12 avril 2019** est adopté à l'unanimité, aucun membre n'ayant fait de remarque, ni posé de question .
- 3) **Présentation du rapport moral 2019** par Marie-Claire GALIBERT, Vice- présidente. Après un bref échange le rapport moral est adopté à l'unanimité.
- 4) **Le compte de résultat et le bilan 2019** d'OING-Service sont présentés ainsi que le rapport financier 2019 par la trésorière Heleen JANSEN.

Philippe BURCKLE, expert-comptable, fait remarquer que le déficit de l'exercice 2019 est minime. Il rappelle que l'association règle les frais de la présidence de la Conférence, du bureau et des commissions en plus des frais de représentation aux comités directeurs et des événements spéciaux.

Pour le remboursement des frais il est demandé que soient adressés à l'avenir les originaux justifiants ceux-ci et pas des copies scannées. Jean-Bernard MARIE demande que soient prises des mesures rigoureuses à ce sujet : pas de remboursements sans originaux . L'assemblée soutient cette proposition.

Anne KRAUS propose qu'en cas de difficultés à avoir des originaux à présenter, notamment s'il existent uniquement des pièces électroniques, il puisse être possible de faire une déclaration sur l'honneur pour ces frais. La Présidente constate que par rapport aux pièces électroniques sont appliquées les mêmes règles qu'aux Conseil de l'Europe, faisant remarquer aussi qu'une importante partie des recettes provient de celui-ci et qu'il contrôle les justificatifs s'y référant.

5) **Le Rapport du réviseur aux comptes**, Philippe GROLLEAU, est approuvé à la majorité avec une abstention, aucune voix contre.

Quitus est donné au Conseil d'Administration.

6) Philippe GROLLEAU fait part qu'il cesse son activité en qualité de réviseur aux comptes. La Présidente le remercie pour son travail précieux.

Jean- Pierre DEMANGE, MIAMSI, est présenté comme possible successeur. Il n'y a pas d'autres propositions ni d'opposition et il est **désigné réviseur aux comptes pour 2021-2023**.

7) La Présidente présente les **activités 2020 et le budget prévisionnel**. Du fait des difficultés dues à la situation sanitaire (COVID -19), il est prévisible qu'il y aura moins d'OING cotisantes et que le soutien du Conseil de l'Europe sera aussi inférieur aux années passées car il ne peut dépasser le montant des cotisations reçues. Il y aura plus de frais pour les moyens de communication visuels mais les frais de voyages seront moindres.

N'ayant ni question ni remarques, le budget prévisionnel 2020 est adopté à l'unanimité .

8) Il est proposé que **le montant des cotisations pour 2021** soit le même qu'en 2020.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9) La Présidente fait part qu'à l'occasion de la prochaine Assemblée générale ordinaire auront lieu les élections pour le Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Rapport par Léon DUJARDIN